



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EIVP DU 25 OCTOBRE 2017

Approuvé par le Conseil d'administration du 21 décembre 2017

Membres du Conseil :

Présents

M. Didier Guillot, Conseiller de Paris, Président du Conseil d'administration
Mme Marie-Christine Lemardeley, Conseillère de Paris, Adjointe à la Maire de Paris chargée de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante
M. Jérôme Gleizes, Conseiller de Paris,
M. Alain Bernard, représentant le Directeur de l'enseignement supérieur du ministère en charge de l'enseignement supérieur,
M. Laurent Descottes, représentant l'AIVP,
Mme Ghislaine Geffroy, Présidente du Conseil de perfectionnement de l'EIVP
M. Jean-Baptiste Talleux, représentant des élèves
Mme Manon Merian, représentante des élèves

Représentés (absents ayant donné pouvoir)

M. Mao Peninou, Conseiller de Paris, adjoint à la Maire de Paris chargé de la propreté, de l'assainissement, et de l'organisation et du fonctionnement du Conseil de Paris, ayant donné pouvoir
M. François Dagnaud, Conseiller de Paris, Maire du 19^{ème} arrondissement, ayant donné pouvoir
Mme Sophie Mougard, directrice de l'Ecole des Ponts ParisTech, ayant donné pouvoir,
M. Jean Grillot, représentant l'AITF, ayant donné pouvoir

Absents excusés:

M. Alexandre Vesperini, Conseiller de Paris
Mme Béatrice Lecouturier, Conseillère de Paris, déléguée du Maire du 16^{ème} arrondissement
M. Franck Lefevre, Conseiller de Paris

Ont également assisté à la réunion :

M. Franck Jung, directeur de l'EIVP,
Mme Laurence Berry, secrétaire générale de l'EIVP,
Mme Geneviève Guinard, secrétaire générale adjointe de l'EIVP,
Mme Eugenia Llamas, directrice des relations internationales de l'EIVP,
M. Fabien Reppel, responsable de la communication de l'EIVP
M. Jean Cambou, bureau de la vie étudiante et de l'enseignement supérieur, DAE, Ville de Paris
M. Hadrien Moncomble, représentant des élèves
M. Laurent Ducourtieux, représentant du personnel enseignant de l'EIVP
M. Mohamed Chachoua, représentant du personnel enseignant de l'EIVP
Mme Hajasoa Rakotondrainibe, représentante du personnel administratif et technique de l'EIVP

Ont été invités à rapporter devant le conseil d'administration :

M. Bernard Landau, président du département espace public et aménagement, EIVP
Mme Charlotte Roux, responsable du pôle eaux, déchets et économie circulaire, EIVP

Didier Guillot ouvre la séance du Conseil d'administration à 10 heures. Il constate que le quorum est atteint et aborde l'ordre du jour.

Approbation du compte rendu de la séance du 14 juin 2017

Le compte-rendu a été adressé aux participants. **Marie-Christine Lemardeley** demande que soit rectifié l'intitulé du concours « Inventons la métropole ». Le compte-rendu ainsi modifié est approuvé à l'unanimité.

Organisation de la Régie

2017-043 : Communication sur le projet I-SITE Paris-Est FUTURE

Didier Guillot demande au directeur de rapporter le projet.

Franck Jung présente l'avancement du projet I-SITE « Paris-Est FUTURE » porté par la ComUE Université Paris-Est et ses partenaires. Il indique qu'un séminaire de rentrée réunissant les cadres dirigeants des établissements du consortium, accueilli par l'EIVP, a permis de partager et de préciser la feuille de route du projet, et que de nouvelles rencontres sont prévues les 23 et 24 novembre à destination des partenaires (FUTURE Days au Campus Descartes), puis sous la forme de « séminaires de connaissance réciproque » réunissant les personnels des établissements du périmètre de l'université-cible. Il cite les premières actions : premiers appels à projets de recherche, dont les réponses sont en cours d'examen, et choix du nom de Gustave Eiffel pour le futur établissement, avec l'accord des ayants-droits. Il décrit le dispositif de gouvernance du projet à l'EIVP, avec un groupe-miroir représentatif des parties prenantes qui s'est réuni trois fois depuis le mois de mai, et un groupe de travail avec les services de la Ville de Paris. Il rend compte de l'avancement de la réflexion sur le statut du futur établissement, avec deux chemins possibles : soit s'inscrire dans le dispositif d'expérimentation qui sera créé par voie d'ordonnance, ce qui implique un certain délai, le projet de loi habilitant le gouvernement à légiférer par ordonnance étant encore en relecture au Conseil d'Etat, soit s'inscrire dans le statut déjà existant de « grand établissement », ce qui pourrait se faire par voie réglementaire, dans un délai plus court.

Franck Jung indique que les trois scénarios qui pourraient être soumis à l'arbitrage de la Ville de Paris sont le *statu quo*, la fusion au 1^{er} janvier 2019, et une phase transitoire dans le cadre de l'expérimentation. Il détaille les éléments structurants, qui constituent l'ADN de l'Ecole, et qu'il convient de préserver quelque soit le scénario :

1. La capacité à former les ingénieurs des travaux pour la Ville de Paris et de répondre à des commandes de la Ville de Paris ;
2. Le maintien de l'Ecole sur son site parisien ;
3. Le maintien et le développement du titre d'ingénieur diplômé de l'EIVP, accrédité par la Commission des titres d'ingénieur (CTI) ; la faculté de maintenir les processus de sélection actuels et de déterminer les effectifs
4. La possibilité de maintenir un réseau d'anciens formé autour du diplôme d'ingénieur en génie urbain de l'EIVP ;
5. Un certain degré d'autonomie avec *a minima* un conseil de perfectionnement propre, la capacité à sélectionner les cadres de l'Ecole, la traçabilité des ressources ;
6. Une latitude importante à conclure des partenariats, en France et à l'international, et dans la politique de marque.

Marie-Christine Lemardeley confirme que des discussions sont en cours, mais qu'il n'y a pas encore d'arbitrage ; cette décision appartient à la Maire de Paris. Elle estime que ce projet Gustave Eiffel est très intéressant mais que la question de l'implication dans la gouvernance est compliquée. Elle souhaite ajouter deux points supplémentaires à la liste des invariants : la question des droits d'inscription, sur lesquels la Ville de Paris doit garder la main, et le maintien des statuts du personnel de l'EIVP. Elle indique qu'elle s'est engagée auprès de Philippe Tchamitchian à donner réponse rapidement ; sans pouvoir s'engager sur une date, elle comprend qu'il ne faut pas laisser se prolonger l'incertitude et espère aboutir début 2018 à une position claire.

Ghislaine Geffroy rapporte que lors du dernier conseil de perfectionnement, où le sujet a été évoqué, les représentants des entreprises ont insisté sur le fait que l'EIVP répond aux besoins des entreprises, qui accueillent aujourd'hui la grande majorité des jeunes diplômés. **Marie-Christine Lemardeley** fait valoir que le statut de l'établissement n'aura pas d'incidence sur le contenu de la formation ; le maintien du conseil de perfectionnement garantit que la formation ne changera pas de nature. **Eugenia Llamas** confirme que la validité du diplôme d'ingénieur ne dépend pas du statut de l'établissement et que l'accréditation par la CTI garantit que la formation répond aux besoins des entreprises et de la société.

Alain Bernard estime qu'au-delà de l'énoncé des points fondamentaux, il est essentiel de se demander ce que le projet I-SITE apporte à l'établissement et d'identifier les points-clés de la stratégie dans lesquels l'Ecole sera active. Il convient que la préservation de l'identité est une préoccupation constante des écoles, et que l'engagement de l'IFSTTAR, qui n'est pas un établissement d'enseignement, pose des questions spécifiques sur le statut des personnels ; il invite cependant à ne pas se focaliser sur ce que l'on ne veut pas perdre dans l'I-SITE, et à être clair sur ce que l'on veut y gagner. Il relève positivement la forte implication du Conseil de perfectionnement et se dit confiant dans le résultat de l'audit par la CTI, compte tenu de la spécificité forte de cette école. **Marie-Christine Lemardeley** partage l'opinion que, pour aider à la décision, il faut montrer que le projet apporte quelque chose à l'Ecole et à la Ville. **Franck Jung** reconnaît avoir omis de rappeler les enjeux du projet, qui sont bien connus des administrateurs. Il souligne que l'ambition du projet est de créer un acteur de visibilité internationale sur la thématique de la ville durable, qui est celle de l'EIVP, et que les thématiques de recherche de l'I-SITE sont totalement en phase avec la recherche développée à l'EIVP. Il note que ces éléments doivent être valorisés pour les arbitrages à venir.

Alain Bernard souligne également l'importance d'apparaître comme une force de proposition dans la dynamique du projet. **Jérôme Gleizes** considère que l'EIVP est déjà une force de proposition depuis plus de dix ans, par sa recherche. Il s'inquiète de la manière dont la CTI peut appréhender une fusion avec des écoles qui ne sont pas des écoles d'ingénieur. Il estime que c'est une force de la Ville de Paris de pouvoir s'appuyer sur des cadres formés pour elle, comme il a pu l'observer récemment dans les négociations avec un grand opérateur de réseau, et affirme que la Ville a besoin d'ingénieurs. **Alain Bernard** admet qu'il faut être attentif à répondre aux exigences de la CTI et invite à observer l'exemple de l'Université de Lorraine, dans laquelle les écoles ont progressé après leur intégration à l'Université. **Jérôme Gleizes** s'inquiète néanmoins des logiques d'économie budgétaire qui président à certaines fusions. **Didier Guillot** relève que le calendrier est plutôt favorable dans le sens où la CTI aura rendu son avis lorsque sera prise la décision concernant l'intégration de l'EIVP dans l'université-cible. Il convient que le développement de la recherche est un très beau challenge qui a été relevé par l'EIVP, mais constate que celle-ci atteint un palier par un problème de taille. Il confirme le très grand intérêt de la Ville de Paris pour la formation des ingénieurs et, plus largement, pour la production d'une intelligence autour de la ville, d'un réservoir d'idées et d'innovation au service de la ville mais aussi de la métropole et de la région. **Franck Jung** affirme que la philosophie de la démarche n'est pas une recherche d'économie, mais de participer à un projet ambitieux pour l'Ecole, qui lui ouvre de nouvelles

perspectives de développement, avec ses moyens actuels. **Didier Guillot** relève que la capacité de recherche de financements sera accrue au sein de l'I-SITE.

Laurent Descottes souhaite rappeler que l'EIVP a un partenariat assez étroit avec l'Ecole des Ponts ; il estime que ce partenariat doit être maintenu quoiqu'il advienne et que les nouvelles formes de coopération ne doivent pas se développer à son détriment.

Au terme de cet échange, il est pris acte de la communication sur le projet I-SITE Paris-Est FUTURE.

Budget

2017-044 : Situation du budget et des emplois (octobre 2017)

Didier Guillot demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry rappelle qu'un point sur la situation du budget et des emplois est présenté à chaque séance du conseil d'administration et qu'à cette occasion les administrateurs ont régulièrement été alertés sur la fragilité de l'équilibre économique de l'EIVP. Elle indique que la menace latente s'est matérialisée et que l'établissement devrait constater au compte administratif 2017 un déficit de 300 à 350.000 € sur sa section de fonctionnement. Elle explique que ce déficit résulte, d'une part, du décalage du calendrier de versement de financements attendus sur deux projets de recherche européens du programme H2020 et, d'autre part, de l'incapacité de l'établissement à réduire ses dépenses de fonctionnement à due concurrence des recettes manquées, dont le montant est estimé à 300.000 €. Elle fait observer la très grande frugalité de l'établissement, telle qu'elle ressort de la comparaison avec les autres écoles d'ingénieur publiques et de l'étude des coûts de gestion présentée à la précédente séance du conseil. Elle relève que les perspectives sont différentes pour la section d'investissement, où il est à prévoir un report de crédits d'environ 1.500.000 € malgré des investissements relativement conséquents en 2017. Elle rappelle que l'EIVP en tant qu'établissement public local est soumise à la règle de l'équilibre réel et, de ce fait, ne peut pas opérer de compensation entre les deux sections. Elle fait état d'un travail approfondi engagé avec la direction des finances de la Ville de Paris sur le traitement comptable de ce déficit prévisionnel.

En réponse à une question de **Laurent Descottes**, elle précise que l'augmentation des dépenses sur le chapitre 011 (fonctionnement courant) s'explique par un effet de rebond après deux années d'économies drastiques et par le changement de support juridique de certaines collaborations.

Laurent Ducourtieux témoigne des moyens limités de l'Ecole. **Joachim Broomberg** le confirme à la lumière de son expérience à l'Ecole des Ponts, et déplore que la charge de travail des enseignants-chercheurs ne leur permette pas de développer des projets pédagogiques commandités avec les entreprises et les collectivités locales, qui seraient une source de revenus mais nécessitent beaucoup de coordination. **Mohamed Chachoua** estime qu'en matière d'économie les efforts maximum ont été faits et que des besoins ne sont pas satisfaits, notamment pour le déploiement d'outils pédagogiques numériques, alors que les équipements existent. En tant que référent « numérique » à la Conférence des grandes écoles et à la ComUE Université Paris-Est, il constate que l'EIVP a pris du retard en matière de pédagogie en ligne, alors que celle-ci bénéficie aujourd'hui d'avancées réglementaires.

Concernant la situation des emplois, **Laurence Berry** relève la stabilité de l'effectif depuis le début de l'année, en précisant que pour les enseignants-chercheurs il y a diminution du nombre de personnes employées mais augmentation de l'effectif en équivalent temps plein. Elle souligne la poursuite de la politique de stabilisation des statuts d'emploi, avec quatre contrats à durée indéterminée signés depuis le début de l'année et deux agents titularisés ou en cours de titularisation.

Au terme de cet échange, il est donné acte au Président de sa communication sur la situation du budget et des emplois.

2017-045 : Décision modificative n°1 de l'exercice 2017

Didier Guillot demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry indique que la décision modificative présentée porte, d'une part, sur le transfert à la section de fonctionnement de subventions d'investissement à hauteur de 47.100 € et, d'autre part, sur le redéploiement de 38.300 € inscrits en budget primitif sur le chapitre 67, charges exceptionnelles, vers le chapitre 011, charges de fonctionnement courant, et vers le chapitre 65, correspondant aux subventions aux associations étudiantes prévues à l'ordre du jour de la séance.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la décision modificative du budget de l'exercice 2017 est adoptée.

2017-046 : Bilan des recettes de la taxe d'apprentissage en 2017

Didier Guillot demande au directeur de l'EIVP de rapporter le projet.

Franck Jung rappelle que, depuis la réforme de 2014, les règles de répartition de la taxe d'apprentissage sont devenues moins favorables aux grandes écoles qui ne proposent pas de formation en apprentissage, et que, de ce fait, le montant de 363.000 € de recettes atteint par l'EIVP en 2014 ne pourra pas être retrouvé, sauf à ouvrir la formation d'ingénieur en apprentissage, ce qui est envisagé pour la rentrée 2019. Il souligne la bonne réputation de l'EIVP auprès des milieux professionnels et salue le travail de la responsable des relations entreprises, qui ont permis une progression des montants reversés à l'EIVP, 228.486,12 € en 2017 contre 216.432,33 € perçus en 2016 et 200.000 € inscrits au budget primitif.

Aucune intervention n'étant sollicitée, le bilan des recettes de la taxe d'apprentissage en 2017 est approuvé.

2017-047 : Débat d'orientation budgétaire pour 2018

Didier Guillot demande à la secrétaire générale et au directeur de l'EIVP de rapporter le projet.

Laurence Berry commence par quelques données rétrospectives. Elle montre la stabilisation des recettes de fonctionnement depuis 2014, après des années de forte croissance associée à des transferts de compétences, ainsi que la part croissante des ressources propres dans les recettes de fonctionnement, qui rend l'établissement plus vulnérable aux aléas de gestion, et qui marque le pas depuis 2015. Elle dresse le bilan, encore provisoire, de l'année 2017 : l'obtention du label I-SITE par le consortium Paris-Est, l'attractivité du cursus ingénieur attestée par le bilan de la rentrée, l'affirmation d'une appétence pour l'entrepreneuriat et l'innovation parmi les élèves dont trois ont obtenu le statut d'étudiant-entrepreneur, le maintien d'une offre diversifiée de formations autour du « vaisseau-amiral » que constitue le titre d'ingénieur, l'obtention de nouveaux contrats de recherche et le renforcement des capacités de recherche dans les domaines du numérique et de l'économie circulaire, le soutien affirmé des milieux professionnels, dont témoignent le bilan de la taxe d'apprentissage, l'implication des nouveaux membres du conseil de perfectionnement et la conclusion du premier contrat de chaire d'enseignement et de recherche de l'EIVP, l'investissement dans de nouveaux équipements plus performants. Elle relève comme points faibles les difficultés de recrutement des formations post-grade, la perception plus tardive des financements sur projets de recherche, le report de la création d'un poste d'ingénieur pédagogique, divers aléas de gestion RH et la confirmation de l'assujettissement de l'établissement à la taxe annuelle sur les bureaux, à hauteur de près de 40.000 €, seuls les espaces spécialement aménagés pour l'enseignement étant exonérés.

Franck Jung poursuit la présentation avec les perspectives pour 2018. Il relève que cette année sera marquée, comme la précédente, par la rigueur dans les finances publiques. Il estime que la trajectoire de l'EIVP pourra être infléchie par les recommandations de la CTI et par les décisions qui seront prises sur les modalités de son intégration à l'I-SITE Paris-Est FUTURE. Il mentionne la réforme des institutions

du Grand Paris comme un élément d'incertitude supplémentaire. Il présente les hypothèses de construction du budget primitif 2018, qui se fondent à ce stade sur une stabilité des recettes, qu'il s'agisse des subventions récurrentes ou des recettes propres. Il note que seule la diminution tendancielle de la charge nette d'amortissement permet de compenser le dynamisme de l'indice de révision des loyers et le glissement vieillesse-technicité affectant les charges de personnel. Il pointe une charge exceptionnelle liée au rétablissement du calendrier de refacturation des frais de concours par le Ministère de la transition écologique, qui n'est pas financée à ce stade. Il explique que l'EIVP est à la recherche d'un nouveau modèle économique, dont les principales pistes sont le développement de prestations de formation pour la Ville de Paris, en lien étroit avec la direction des ressources humaines (DRH) de la Ville, et l'ouverture de la formation d'ingénieur par la voie de l'apprentissage, prévue pour la rentrée 2019, ce qui suppose d'avoir mené à son terme la reformulation du programme des enseignements selon le référentiel par compétences.

Aucune intervention n'étant sollicitée, il est donné acte au Président de l'engagement du débat d'orientation budgétaire pour 2018.

Fixation des tarifs

2017-048 : *Exonération partielle de frais de scolarité pour 14 élèves en mobilité internationale*

Didier Guillot demande à la directrice des relations internationales de rapporter le projet.

Eugenia Llamas indique qu'une réduction de frais de scolarité est proposée pour accompagner la démarche de mobilité internationale des élèves-ingénieurs en direction d'établissements d'accueil avec lesquels une compensation financière n'est pas possible, contrairement à ce qui existe au sein du dispositif Erasmus. Elle souligne que les mobilités se font à destination d'établissements partenaires de l'EIVP, sélectionnés sur des critères d'excellence académique, et que, sauf dans un cas d'échange de semestre, la scolarité débouchera sur un double diplôme en *Master of Science* ou un certificat. Elle détaille les filières concernées, en double diplôme à l'Illinois Institute of Technology (quatre élèves), à la Bond University (un élève) et à la Curtin University (deux élèves) en Australie, au University College de Dublin (deux élèves) et à l'Université du Nevada (un élève), ou en échange de semestre à l'Université du Wisconsin (un élève), au Metropolitan College de Boston (deux élèves) et à l'UTSEUS de Shanghai (un élève). Elle précise que les taux de réduction accordés sont de 65% pour une année complète et 40% pour un semestre.

Didier Guillot estime que ces mobilités contribuent au rayonnement de l'Ecole. **Eugenia Llamas** remercie le conseil d'administration pour son soutien et relève que, dans un contexte de réduction des enveloppes financières des bourses de mobilité, ce type d'initiative de l'établissement et de l'association des anciens permet de continuer à répondre aux souhaits de mobilité des élèves.

Suite à cette intervention, la délibération autorisant la réduction de frais de scolarité pour quatorze élèves-ingénieurs en mobilité internationale est adoptée à l'unanimité.

Marchés publics

Aucune affaire

Formation, élèves

2017-049 : *Bilan de l'Université d'été 2017*

Didier Guillot demande à **Bernard Landau**, président du département espace public et aménagement, de rapporter le projet.

Bernard Landau rend compte de l'impact très positif de l'Université d'été 2017 sur le thème « Le nouveau monde de la mobilité ». Il se félicite de la qualité des interventions, et notamment de la table ronde organisée en partenariat avec le Forum métropolitain, du bon niveau de fréquentation, en particulier par les entreprises qui apportent la majeure partie des recettes. Il souligne l'apport du partenariat scientifique avec le laboratoire Ville Mobilité Transports de l'Ecole des Ponts et regrette que les cadres de la Ville de Paris n'aient pas pu assister en plus grand nombre à cette manifestation, dont beaucoup de thèmes les concernent directement. Il note que l'événement a fidélisé des journalistes et a bénéficié de comptes-rendus dans la presse spécialisée. Il relève que le coût de l'événement est maîtrisé, que l'abandon de l'auto-édition au profit d'un partenariat avec PFC - Presses des Ponts a sensiblement fait baisser le coût de publication des actes, et que les recettes, d'un montant de 15.700 €, équilibrent les dépenses directes de la manifestation. Il fait état des pistes envisagées pour une meilleure diffusion de l'événement, notamment la mise en ligne de certaines interventions et un travail de communication notamment vis-à-vis du personnel de la Ville. Pour la prochaine édition, il annonce le thème « Economie circulaire et génie urbain » et préconise une plus forte implication de l'équipe de recherche de l'EIVP, en lien avec la Ville de Paris et avec un partenaire scientifique lisible sur cette question.

En réponse à une question de **Jean-Baptiste Talleux**, **Bernard Landau** estime à 140 le nombre de personnes qui peut être accueilli dans de bonnes conditions de confort. **Geneviève Guinard** signale que les visites de sites sont soumises à des contraintes de sécurité qui peuvent limiter le nombre de participants. **Bernard Landau** note qu'environ 25% des inscrits ne se présentent pas.

Didier Guillot félicite **Bernard Landau** pour cette organisation, et renouvelle sa préconisation de s'orienter vers la formation des élus, estimant que peu d'organismes proposent une offre aussi adaptée aux besoins des élus.

Joachim Broomberg signale que la thématique de l'économie circulaire peut être mise en relation avec la thématique de la *fabcity*. **Ghislaine Geffroy**, s'exprimant en tant que directrice de projet « économie circulaire » à la Ville de Paris, souligne l'intérêt de la thématique proposée pour la prochaine Université d'été, et précise que des échanges ont déjà eu lieu à ce sujet avec Serge Orru, conseiller de la Maire de Paris. **Didier Guillot** mentionne l'ouverture récente d'une plate-forme « économie circulaire » par Paris&Co.

A l'issue de cet échange, la délibération approuvant le bilan de l'Université d'été 2017 et la reconduction de cette action en 2018 est adoptée à l'unanimité.

2017-050 : Bilan de la rentrée scolaire 2017

Didier Guillot demande au directeur de l'enseignement de rapporter le projet.

Joachim Broomberg détaille les effectifs de la formation d'ingénieur et des autres formations dispensées par l'EIVP. Concernant la formation d'ingénieur, il note que la quasi-totalité des places offertes au concours sont pourvues (95%) tout en soulignant la prudence dont a fait preuve l'établissement pour maîtriser la taille des promotions et éviter le « surbooking ». Il pointe des évolutions qualitatives, avec des recrutements parmi les 30 premiers du classement dans trois filières, une attractivité croissante auprès des élèves hors Ile-de-France (59%), un tassement de la proportion de jeunes femmes (37%), et une diminution de la part des étudiants internationaux en raison des restrictions financières (10,3%). Il dénombre 543 élèves accueillis à l'EIVP à la rentrée 2017, dont 433 en formation d'ingénieur, 71 en formation EPS-AA assistant en architecture, 18 en licence professionnelle, 7 en doctorat, 14 dans les deux Mastères spécialisés Urbantic et Urbeusep. Il mentionne l'attribution cette année de deux diplômes d'ingénieur par validation des acquis de l'expérience (VAE), voie d'accès qui contribue à la diversification des parcours. Il signale que la licence professionnelle est ouverte à l'apprentissage depuis 2016 et que cette année 15 étudiants sur 18 ont demandé le statut d'apprenti, sous réserve de trouver une entreprise d'accueil. **Franck Jung** relève que deux de ces étudiants sont accueillis en apprentissage dans les services de la Ville de Paris, dont un

ancien élève de l'EPS-AA assistant en architecture. **Geneviève Guinard** signale une difficulté avec les bourses d'enseignement supérieur, dont les élèves de l'EPS-AA ne bénéficieraient pas, pour la première fois, cette année.

En réponse à une question de **Marie-Christine Lemardeley**, **Geneviève Guinard** précise que les doctorants de l'EIVP sont inscrits en école doctorale à Paris-Est, Paris-Diderot et Versailles-Saint Quentin en Yvelines. **Alain Bernard** met en garde contre une dispersion, fréquente selon lui dans les écoles de petite taille, qui nuit à la lisibilité scientifique. **Geneviève Guinard** fait valoir que la majorité des enseignants-chercheurs sont rattachés au Lab'Urba et qu'une intégration du pôle de recherche sur le numérique à un laboratoire de l'IGN est à l'étude.

Hadrien Moncomble s'enquiert de l'évolution du nombre de places proposées à l'admission sur titre au niveau licence et **Jean-Baptiste Talleux** souhaite savoir si le profil d'élèves de la licence professionnelle est le même que celui de l'admission sur titre. **Joachim Broomberg** précise que l'EIVP recrute chaque année une vingtaine d'admis sur titre pour 35 places offertes, principalement issus de licence, prépa PT et prépa ATS. **Franck Jung** affirme que la licence professionnelle n'a pas vocation à être une voie parallèle pour intégrer le cursus ingénieur. **Jean-Baptiste Talleux** suggère que la licence professionnelle soit proposée comme solution de repli aux candidats non retenus pour une admission sur titre dans le cursus ingénieur.

A l'issue de cet échange, il est donné acte au Président de sa communication sur le bilan de la rentrée 2017 à l'EIVP.

A l'occasion d'un bref retour en images sur le Forum entreprises de l'EIVP, qui s'est tenu le 10 octobre, **Joachim Broomberg** se félicite de la forte mobilisation des entreprises et **Eugenia Llamas** relève la présence d'anciens étudiants internationaux de l'EIVP parmi les exposants.

2017-051 : Nombre de places au concours et à l'admission sur titres

Didier Guillot demande au directeur de l'enseignement de rapporter le projet.

Joachim Broomberg indique que, sous réserve de confirmation par la DRH de la Ville de Paris, il est prévu l'ouverture de 74 places au concours TPE-EIVP, dont 12 en qualité de fonctionnaire et 72 en qualité d'élève civil, ainsi que 7 places aux concours communs polytechniques pour la filière TSI. Il précise que les deux places supplémentaires de fonctionnaires seraient affectées à la filière PSI, que le nombre de places au concours interne, réservé aux fonctionnaires titulaires, serait porté de deux à trois, et que le nombre de places offertes à l'admission sur titres est inchangé par rapport aux années précédentes.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération fixant le nombre de places offertes aux concours d'entrée à l'EIVP et à l'admission sur titres est adoptée à l'unanimité.

2017-052 : Règlement de la scolarité 2017-2018

Didier Guillot demande au directeur de l'enseignement de rapporter le projet.

Joachim Broomberg explique que les modifications du règlement de scolarité précisent les modalités de prise en compte des notes de rappel dans différents cas de figure, en fonction des motifs du rappel et des modalités de contrôle. Le principe est de tenir compte de la meilleure des deux notes entre la note initiale et la note de rappel, pour la validation des matières et des modules et pour le calcul de la moyenne diplômable.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération approuvant le règlement de scolarité – règlement intérieur 2017-2018 et rapportant la délibération 2017-029 du 14 juin 2017 est adoptée à l'unanimité.

2017-053 : Subvention à l'association Club Nautique EIVP

Didier Guillot demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry indique qu'il s'agit d'une subvention sur projet, finançant la participation du Club nautique de l'EIVP à la Course croisière Edhec, l'une des plus anciennes et des plus prestigieuses compétitions inter-écoles. Elle précise qu'il ne s'agit pas d'une dépense nouvelle, mais que la subvention accordée, d'un montant de 3.230 € soit 16,4% du budget de l'action, se substitue à l'achat de prestations de transport par l'établissement, pour des raisons de clarification juridique.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération accordant une subvention d'un montant de 3.230 € à l'association Club nautique de l'EIVP est adoptée à l'unanimité.

2017-054 : Subvention à l'association Bureau des arts de l'EIVP

Didier Guillot demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry indique que la subvention, d'un montant de 5.000 €, contribue à hauteur de 26% du coût de l'action au financement d'un week-end culturel à Lisbonne, qui constitue une des actions de l'association Bureau des arts de l'EIVP, par ailleurs très active dans le déploiement d'une offre culturelle à destination des élèves-ingénieurs. Elle précise qu'une réflexion a été amorcée avec l'association pour une évolution de cette action, avec, de la part de l'établissement, le souhait de réorienter les crédits vers le financement du voyage de fin d'études.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération accordant une subvention d'un montant de 5.000 € à l'association Bureau des arts de l'EIVP est adoptée à l'unanimité.

Conventions

2017-055 : Convention de mécénat avec Evesa – chaire d'enseignement et de recherche

Didier Guillot demande au directeur de l'EIVP de rapporter le projet.

Franck Jung est heureux d'annoncer une très bonne nouvelle pour l'Ecole, qui concrétise sa première chaire d'enseignement et de recherche financée par l'entreprise Evesa. Il présente la thématique « Eclairage intelligent et durable », correspondant au cœur de métier d'Evesa, qui sera déclinée dans la formation et dans la recherche. Il indique que la chaire sera dotée de 90.000 € par an pendant trois ans. Il ajoute qu'Evesa accueille, parallèlement, dans le cadre d'une convention CIFRE, un doctorant encadré par l'EIVP, issu d'une autre école d'ingénieur. Il situe cette convention dans la continuité de la collaboration entretenue par l'EIVP avec Evesa depuis la création de l'entreprise en 2011. Il signale qu'il reste un travail de structuration du plan d'action, du pilotage et de la communication autour de la chaire, à mener avec le partenaire.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la signature de la convention de mécénat avec la société Evesa, portant sur le financement d'une chaire d'enseignement et de recherche sur la thématique de l'éclairage intelligent et durable, est adoptée à l'unanimité.

2017-056 : Convention de financement du projet de recherche PULSE

Didier Guillot demande à **Charlotte Roux**, responsable du pôle eaux, déchets et économie circulaire de rapporter le projet.

Charlotte Roux présente les objectifs du projet de recherche, qui s'interroge sur la manière de mettre en cohérence les données produites par les villes, notamment dans les documents de planification, avec les outils d'écoconception. Elle indique que le projet est financé par l'ADEME et qu'il est réalisé en partenariat avec ARMINES, qui est l'association de recherche de l'Institut Mines-Telecom. Elle signale qu'une première post-doctorante, diplômée en architecture et en urbanisme, sera recrutée sur

ce projet à compter du 1^{er} décembre. Elle précise que le cas d'études retenu est l'opération Saint Vincent de Paul à Paris.

En réponse à une question d'**Alain Bernard**, **Charlotte Roux** ajoute que le partenaire au sein d'ARMINES est l'équipe « écoconception et thermique du bâtiment » au sein de la chaire « écoconception des ensembles bâtis ».

Jérôme Gleizes demande si la question de la cohérence entre les différents plans sera abordée et si d'autres sites seront étudiés. **Charlotte Roux** répond que la démarche est de confronter le plan au projet et le projet au plan, ce qui conduit indirectement à relever les incohérences entre plans. Elle justifie le choix de Saint Vincent de Paul comme unique cas d'études par la dimension du site, l'existence d'une étude d'impact, et le fait que la méthodologie implique une étape très lourde de collecte de données. En réponse à une question de **Didier Guillot**, elle précise que la recherche porte sur l'opération de rénovation, mais que l'équipe réfléchit à une possible prise en compte de l'expérience d'urbanisme éphémère qui s'est déroulée sur ce site.

Alain Bernard fait valoir qu'en matière de recherche sur les techniques constructives et leur intégration urbaine, les expériences de fabrication additive réalisées à Nantes au sein du parc social (Batiprint3D) présentent un intérêt certain. **Charlotte Roux** indique que la méthodologie du projet PULSE peut s'appliquer à différentes techniques constructives s'il existe des cas d'études.

A l'issue de ces échanges, la délibération autorisant la signature de la convention avec l'ADEME et ARMINES, portant sur le financement du projet de recherche PULSE, est adoptée à l'unanimité.

2017-057 : Convention de double diplôme avec l'ENGEES

Didier Guillot demande au directeur de l'enseignement de rapporter le projet.

Joachim Broomberg se félicite du bon fonctionnement et de la longévité du partenariat avec l'ENGEES, qui donne lieu chaque année à des échanges d'étudiants. Il indique que la convention a pour objet de préciser les modalités d'organisation des parcours en double diplôme.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la signature de la convention avec l'Ecole nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg, portant sur l'accueil d'élèves en double diplôme, est adoptée à l'unanimité.

2017-058 : Avenant à la convention avec l'association Etudes Urbaines

Didier Guillot demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry indique que cet avenant a pour objet d'officialiser le changement d'une des destinations du voyage de fin d'études des élèves-ingénieurs, consacré cette année au thème du handicap ; en raison des événements volcaniques qui affectent l'Indonésie, l'étude sera effectuée à Singapour.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la signature d'un avenant à la convention avec l'association Etudes Urbaines, portant sur l'organisation et le financement du voyage de fin d'études - SUP 2017 est adoptée à l'unanimité.

2017-059 : Convention de partenariat avec Allsetfor

Didier Guillot demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry explique que l'objectif du partenariat est de diffuser l'offre de formation de l'EIVP à travers la plateforme en ligne développée par la société Allsetfor, qui met en relation offreurs et demandeurs de formation continue. Elle précise que la société se rémunère sur la différence entre le tarif professionnel de 9.000 € qui lui est consenti et le tarif public de 9.950 € qui est acquitté par les

stagiaires ou leurs employeurs, selon le principe du marché par abandon de recette. **Franck Jung** ajoute que la société porte le risque associé au recouvrement des droits d'inscription.

Alain Bernard signale que le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche [a ouvert] une plateforme de services pour assurer la mise en avant des formations continues dispensées par les établissements d'enseignement supérieur.

Après cette intervention, la délibération autorisant la signature de la convention avec la société Allsetfor, portant sur la diffusion de l'offre de formation continue de l'EIVP, et fixant un tarif professionnel de 9.000 € pour les formations diffusées par son intermédiaire, est adoptée à l'unanimité.

2017-060 : Convention avec APATS PLM (centre de santé Viala)

Didier Guillot demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry signale un correctif par rapport au dossier joint à la convocation, dans la mesure où le centre Viala, qui assure les consultations de médecine préventive des élèves de l'EIVP, n'est plus géré par Etudes et Santé mais par une autre association, APATS PLM. Elle souligne le caractère obligatoire de ces consultations et pointe le relèvement du tarif des consultations qui passe de 25 à 26 €.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la signature de la convention avec l'association APATS PLM, portant sur les consultations de médecine préventive des élèves de l'EIVP est adoptée à l'unanimité.

Ressources humaines

2017-061 : Tarif des vacances (conditions de recrutement des vacataires)

Didier Guillot demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry explique qu'il s'agit, à la lumière de cas d'espèce rencontrés, d'explicitier et de compléter les dispositions propres à l'EIVP concernant les conditions d'emploi des vacataires d'enseignement, en se fondant sur les dispositions réglementaires applicables aux enseignants vacataires de l'enseignement supérieur. Elle détaille les modifications apportées, qui comprennent la clarification de la notion d'emploi principal dans le cas d'une activité indépendante, les dérogations à la limite d'âge de 67 ans notamment pour les membres de jurys, et la possibilité de continuer à employer un doctorant en dernière année de thèse même en l'absence d'employeur principal.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération complétant et modifiant les conditions de recrutement des vacataires d'enseignement prévues par le tarif des vacances d'enseignement de l'EIVP est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

Franck Jung rappelle le calendrier de l'audit par la Commission des titres d'ingénieur, avec une remise du rapport d'auto-évaluation le 15 novembre et une journée d'audit le 22 janvier, déjà calée dans l'agenda de **Marie-Christine Lemardeley**, **Didier Guillot**, **Ghislaine Geffroy** et **Laurent Descottes**, et pour laquelle il reste à déterminer les participants côté écoles partenaires, représentants des élèves et entreprises partenaires.

Geneviève Guinard indique que la mobilisation sur le dossier destiné à la CTI a ralenti la préparation du contrat d'objectifs avec la Ville de Paris, dont les orientations stratégiques sont arrêtées et pour

lequel il sera possible de présenter une liste d'objectifs au prochain conseil d'administration. Elle signale de l'EIVP a reçu de la tutelle l'indication qu'il s'agirait d'un contrat d'objectifs et non plus d'un contrat d'objectifs et de moyens, selon la même logique qui prévaut dans les écoles d'ingénieur de l'Etat.

Franck Jung annonce que l'EIVP est impliquée dans la réponse à l'appel à manifestations d'intérêt « Territoire d'innovation de grande ambition » présentée par la Ville de Paris, qui porte sur le déploiement d'un concept de *Fabcity* sur les territoires des 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements. Il précise que l'EIVP assurerait la coordination des partenaires académiques, notamment Université Paris Est et Sorbonne Paris Cité, et que la consultation comporte deux phases, la première dotée de 500.000 € permettant de financer une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la constitution du dossier de candidature de la phase finale.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question diverse évoquée, le Conseil d'administration est clos à 12h15.